



Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement (CET) du 04/06/2025

Membres présents : Mme CHAN YUE TACK, proviseure, présidente du conseil – M. BUSUTTIL, COCAC adjoint – Mme AKTAS-VALLIER, proviseure adjointe – Mme CHARLES, directrice de l'école primaire – M. LEQUEUX, conseiller principal d'éducation (CPE) – M. SY, secrétaire général – Mmes LOVATT-ISNARD, NGUYEN Anh Thu & MM LEBROU, CALVAR, BONNEMAIN, représentants des personnels enseignants et d'éducation – Mmes DUONG Thuy Linh, NGUYEN Ha Quynh & MM CHAROY, NUSS, représentants des parents d'élèves — M. DEBUC Gabriel & Mme NGUYEN Khanh Linh, représentants des élèves

Membre invité : M. GAYRARD, agent comptable secondaire

Le secrétariat est assuré par Mme Charles et le secrétariat adjoint par MM. Bonnemain et Calvar
La séance est ouverte à 17h33

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'établissement du 27/03/2024 et approbation de l'ordre du jour du Conseil d'établissement du 04/06/2025

Unanimité ordre du jour Unanimité PV

2. Bilan du conseil d'école et du conseil du 2nd degré

Aucune remarque

3. Propositions de modifications du règlement intérieur

Changement au primaire pour remise des élèves élémentaires à la sortie des classes. Modification de la fin d'un paragraphe pour donner la responsabilité aux familles dès que les élèves sortent de l'enceinte de l'établissement.

Proposition :

À la fin de la journée, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant ou d'une enseignante dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires. Les élèves pris en charge par le service de bus sont amenés dans la cour maternelle, ceux qui se rendent aux activités extrascolaires dans la cour élémentaire et ceux qui quittent l'établissement à l'entrée principale. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. »

Mise en conformité avec le règlement type.



Changement pour le secondaire

1-12 : Obligations des élèves

[...]

Usage de la langue française dans les enseignements

L'École a pour mission de transmettre à tous les élèves les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de la citoyenneté et à leur réussite personnelle et professionnelle. La maîtrise de la langue française est un pilier fondamental de ces apprentissages (art. L.111-1 du Code de l'éducation). La loi n° 94-665 du 4 août 1994 précise également « la langue de l'enseignement [...] dans les établissements publics ou privés d'enseignement est le français. ».

Les élèves ont donc l'obligation de s'exprimer en français pendant les cours, sauf dans les enseignements de langues vivantes, où l'usage pédagogique d'une autre langue est attendu. Cette règle vise à garantir la compréhension commune, la qualité des échanges en classe et l'égalité d'accès aux apprentissages pour tous les élèves.

art. 7-7 [...] Dans tous les cas, ces récompenses ne peuvent être décernées qu'aux élèves au comportement irréprochable (travail régulier, devoirs rendus, assiduité, ponctualité, absences dûment justifiées et réglées auprès de la vie scolaire, discipline).

7-9 : La mise en garde de comportement

La mise en garde de comportement peut être prononcée par le conseil de classe lorsque l'élève rencontre des difficultés à adopter une attitude favorable à ses apprentissages, susceptible de nuire l'ambiance de sa classe. Elle s'inscrit dans une démarche pédagogique, faisant suite à de rappels à l'ordre, punitions ou observations préalablement formulés. A la suite de cette mise en garde comportement, des modalités d'accompagnement peuvent être proposées par l'équipe pédagogique ou/et éducative. La mise en garde fait l'objet d'un courrier annexé au bilan ou bulletin trimestriel, et remis aux responsables légaux lors d'un entretien. Il ne s'agit ni d'une punition ni d'une sanction disciplinaire.

Les représentants des enseignants font remarquer que la formulation ne convient pas à certains enseignements tels que le latin et proposent : Les élèves ont donc l'obligation de s'exprimer en français pendant les cours, sauf dans les enseignements où l'utilisation d'une autre langue est la règle.

En conseil pédagogique, les enseignants ont remarqué les difficultés de certains élèves à parler français lorsqu'ils sont en cours (travaux de groupes). Ce changement est fait pour renforcer et réaffirmer l'utilisation de la langue française tel que décliné dans notre projet d'établissement.

L'école a pour mission de transmettre à tous les élèves et connaissances et les compétences nécessaires. Pour ce faire, la maîtrise de la langue française est un pilier fondamental de ces apprentissages. Le code de l'éducation est cité, les élèves ont donc l'obligation de s'exprimer en français pendant les cours, sauf dans les enseignements de langue vivante ou l'usage pédagogique d'une autre langue est attendu. Cette règle vise à garantir la compréhension commune. La qualité des échanges en classe et l'égalité d'accès aux apprentissages pour tous les élèves.

Rappel effectué dans le règlement intérieur.

Lors des conseils de classe, on constate aussi que les absences ne sont pas toujours justifiées, ni régularisées. Comme pour tout personnel ou tout membre de notre communauté scolaire, c'est une obligation. Si cette régularisation n'est pas faite, elle peut aussi avoir une influence sur l'octroi des récompenses. On constate effectivement que lorsque les bulletins sont soumis à Parcoursup sur des entrées d'école, ce n'est pas très correct et respectueux envers la vie scolaire que de présenter des bulletins avec des absences non justifiées.

Troisième point évoqué également lors de conseils de classe : une mise en garde comportement. Les enseignants évoquent des comportements de gravité mineure mais répétés malgré leurs remarques : bavardages, inattentions, oublis de matériel de la part de certains élèves. À l'instar de la mise en garde de



Pour compléter, il est indiqué que les élèves sont tous en classe entière pour l'histoire -géographie, la philosophie, l'enseignement scientifique et l'anglais.

Carte des emplois 2026

Rentrée 2025

> SECONDAIRE : 1 PDL en EPS, 1 PDL en Lettres en cours d'officialisation par AEFÉ

Recrutements en stand-by pour la rentrée 2025.

Rentrée 2026

> PRIMAIRE : Fermeture d'un poste D3 PE vacant

> SECONDAIRE : Ouverture d'un poste D2 en SES

Nos personnels détachés se sont exprimés sur leur départ pour la rentrée 2026 et est tombée la nouvelle que les représentants de primaires appréhendaient. C'est une fermeture de postes D3 de professeur des écoles pour la rentrée 2026.

Les représentants des enseignants appréhendaient le risque de fermeture de poste lors d'un départ à la retraite. Mme la proviseure était plutôt confiante en raison d'une trésorerie saine et d'une augmentation d'effectifs. Mais même pour un établissement qui se développe, on n'échappe pas à la restriction budgétaire. Force est de constater que le pourcentage d'enseignants titulaires reste élevé : notre établissement reste attractif.

Le positif c'est une ouverture d'un poste D2 en secondaire.

Un représentant des enseignants mentionne que le primaire est déshabillé au profit du secondaire et que la qualité de l'enseignement est également en jeu.

Mme la proviseure précise que le taux d'enseignants titulaires en primaire est plus élevé que celui en secondaire.

Un représentant des enseignants se demande si l'idée est de faire revenir un poste en France car elle manque d'enseignants ou si le coût budgétaire d'un droit local est moindre pour l'AEFE.

M. le secrétaire général explique qu'avec l'octroi d'un poste D2 de formateur, l'AEFE ne fait pas d'économies.

Les représentants des enseignants relèvent que ce poste de D2 en SES ne relève pas une création mais bien une relocalisation puisque, sauf erreur de leur part, il est pour l'instant basé à Tokyo.

C'est un arbitrage sur la totalité de l'ensemble de la zone et du monde.

Il est également fait mention d'un départ à la retraite en histoire-géographie à la rentrée 2026 par les représentants enseignants qui se demandent si le poste sera remplacé par un contrat local : ce choix de fermeture n'a pas été retenu.



Vote :

Pour fermeture D3 en PE :

contre : 8 abstention : 2 pour : 6

Pour ouverture D2 en SES :

Vote pour à l'unanimité

5. Aspects financiers : droits de scolarité 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 et autres tarifs pour 2025-2026

Réunion d'information avec les parents le 13 mai en l'absence des personnels enseignants. L'AEFE demande de construire le budget avec une trajectoire pluriannuelle. L'année dernière, les augmentations des frais de scolarité sur 2 ans avaient été soumis au vote.

Aujourd'hui, le cadrage budgétaire au niveau de l'AEFE, c'est d'avoir une planification budgétaire sur 3 ans. Cette directive nécessite d'échanger avec la communauté éducative, pour réfléchir à une trajectoire de proposition d'augmentation des frais de scolarité. Le cadrage de l'AEFE nous rappelle un impératif, proposer des augmentations des droits de scolarité qui sont supérieurs à l'inflation constatée au niveau du pays. Les taux d'inflation nous ont été communiqués par l'AEFE.

En plus d'avoir une trajectoire d'augmentation linéaire des droits de scolarité, il nous est demandé aussi d'avoir une gestion rigoureuse et vertueuse des dépenses. Le LFAY a le souci permanent d'une maîtrise de la masse salariale, qui constitue l'essentiel des dépenses des établissements.

L'année dernière, on avait fait voter 2 exercices, 2025, 2026, avec une augmentation de 4,3% en moyenne. À l'époque, le souci était de freiner un peu les augmentations au niveau des Français qui étaient largement supérieures à ce qui se faisait au lycée Duras et le choix de porter un peu plus d'attention sur les familles tierces et sur les familles vietnamiennes, notamment au niveau de la maternelle afin de réduire à nouveau le taux de pression et également se rapprocher un peu de ce qui s'est fait au niveau des petites écoles. Enfin, pour 2027, 2028, l'inflation au Vietnam est estimée à 3,5% par le FMI.

Pour 2027 et 2028, on part sur une augmentation de 4% qui permet de répondre à la commande de l'AEFE, mais aussi de rééquilibrer un peu les choses entre les différentes nationalités.

La même proposition d'augmentation pour 2 raisons. À ce stade, il est difficile, aujourd'hui, d'avoir une visibilité au-delà de 2027. Et parce qu'on intègre aussi une donnée en 2028 : la fin du remboursement du crédit et ensuite l'investissement assez important dans le cadre de l'extension.

L'équipe de direction suivante aura peut-être plus de visibilité que nous.

À notre niveau, nous avons nous aussi à faire évoluer les tarifs de l'établissement et là c'est sur décision de Madame l'Ordonnatrice. Notre proposition est de nous pencher sur les activités extrascolaires avec une augmentation d'une quinzaine d'euros en passant de 150 à 165€.

Concernant la contractualisation par rapport à ATH et Renaissance, on estime que c'est déjà assez cher, donc l'idée c'est de les maintenir. De plus, les parents s'engagent sur une année. Idem pour la cotisation de l'AS.

Pour ces tarifs c'est le statu quo.

Évolution du tarif du livre de l'année de 4 d'euros. Ça demande beaucoup de travail et il est de bonne qualité. Si on compare avec les photos de début d'année, c'est peu cher.

Les parents font remarquer que c'est une hausse de 40% et que c'est beaucoup. M. le secrétaire général fait remarquer que sur un tel prix, la proportion semble haute mais qu'en valeur réelle ce n'est pas beaucoup.

Les frais d'examens : pour la rentrée 2025 : statu quo

Cantine : statu quo et révision en fin 2026.

Rappel des droits de scolarité pour la rentrée 2026 votés en 2024 :

	26-27	Ecart Relatif		Ecart VN et Tiers		% Ecart entre 26/27 et 25/26
Maternelle						
FR	4 920					4,0%
VN	6 640	1 720	34,96%			8,0%
ET	7 400	2 480	50,41%	760	11,45%	8,0%
Elémentaire						
FR	5 290					1,0%
VN	6 990	1 700	32,14%			6,0%
ET	7 930	2 640	49,91%	940	13,45%	6,0%
Collège						
FR	6 130					1,0%
VN	7 750	1 620	26,43%			4,0%
ET	8 670	2 540	41,44%	920	11,87%	4,0%
Lycée						
FR	6 600					1,0%
VN	8 330	1 730	26,21%			4,0%
ET	9 130	2 530	38,33%	800	9,60%	4,0%
					Moyenne	4,3%



Propositions d'augmentation des droits de scolarité pour 2027-2028 et 2028-2029 :

	27-28	Ecart Relatif		Ecart VN et Tiers		% Ecart entre 27/28 et 26/27
Maternelle						
FR	5 140					4,5%
VN	6 940	1 800	35,02%			4,5%
ET	7 620	2 480	48,25%	680	9,80%	3,0%
Elémentaire						
FR	5 530					4,5%
VN	7 300	1 770	32,01%			4,5%
ET	8 170	2 640	47,74%	870	11,92%	3,0%
Collège						
FR	6 410					4,5%
VN	8 100	1 690	26,37%			4,5%
ET	8 930	2 520	39,31%	830	10,25%	3,0%
Lycée						
FR	6 900					4,5%
VN	8 700	1 800	26,09%			4,5%
ET	9 400	2 500	36,23%	700	8,05%	3,0%
					Moyenne	4,0%

	28-29	Ecart Relatif		Ecart VN et Tiers		% Ecart entre 28/29 et 27/28
Maternelle						
FR	5 370					4,5%
VN	7 250	1 880	35,01%			4,5%
ET	7 850	2 480	46,18%	600	8,28%	3,0%
Elémentaire						
FR	5 780					4,5%
VN	7 630	1 850	32,01%			4,5%
ET	8 420	2 640	45,67%	790	10,35%	3,0%
Collège						
FR	6 700					4,5%
VN	8 460	1 760	26,27%			4,5%
ET	9 200	2 500	37,31%	740	8,75%	3,0%
Lycée						
FR	7 210					4,5%
VN	9 090	1 880	26,07%			4,5%
ET	9 680	2 470	34,26%	590	6,49%	3,0%
					Moyenne	4,0%



Proposition d'évolution des droits d'examen

BREVET/CFG pour la rentrée 2026	70 €
EAF pour la rentrée 2026	100 €
BAC pour la rentrée 2026	250 €

Vote sur les droits de scolarité

Droits de scolarité :

2027-2028 : contre : 8 abstention : 2 pour 6

Pour les parents et enseignants, ils expliquent l'impossibilité de voter cette augmentation car elle est répétée sur plusieurs années et risque de se pérenniser et qu'en raison d'un non-augmentation du point d'indice : cela représente une charge supplémentaire.

Proposition d'augmentation sur les autres tarifs

	Tarifs
Activité extrascolaire (tarif à l'unité)	150 € 165 €
Activité extrascolaire – Master chef	160 € 175€
Activité extrascolaire – Théâtre	200 €
Adhésion à l'Association Sportive par activité (forfait annuel par activité)	80 €
Activité AES piscine en partenariat avec Renaissance	380 € par an
Livre de l'année	6 € 10 €
Livres et séries dès R 2025	25 €
Livre et séries élèves SI dès R 2025	100 €

Vote sur les autres tarifs

abstention : 9 pour : 7

6. Voyages scolaires/PROZAP

Présentation des projets voyages. Montant prévisionnel. Si voyages votés, on peut les mettre en œuvre. Pour rappel, les trop perçus sont reversés aux familles.

Collège et Lycée									
N°	Nom du demandeur	Niveau de classe concerné	Projet visé	Nombre d'élèves	Date	Durée	Lieu	Montant	Coût par élève
1	Eymeric FREREJEAN professeur EPS	AS escalade	Coupe d'Asie AEFÉ escalade	16	Du 10 au 14 décembre 2025	3 jours	Ho Chi Minh	10 000 €	625 €
2	Jérémie COHEN professeur EPS	Sortie VTT 3ème	SOC SON	78	Date à déterminer	2	Viet Nam	15 600 €	200 €
3	Radouane FOULIER professeur EPS	Lycée/Mixte	Coupe d'Asie AEFÉ de Football	40	Du 10 au 15 décembre 2025	4 jours	Bangkok	24 800 €	620 €
4	Pascal Baros	Mixte	Prozap Echecs	13	Du 12 au 14 mai 2026	3 jours	Tokyo	8 450 €	650 €
5	A déterminer	Cycle 3	Coupe du Mekong	20	Du 9 au 13 février 2026	4 jours	Phnom Penh	12 000 €	600 €
6	Jérémie COHEN professeur EPS	Lycée	Rugby Kuala	24	du 31 mars au 6 avril 2026	6	Kuala	15 600 €	650 €
7	Jérémie COHEN professeur EPS	Collège	Rugby Kuala	24	du 1er au 6 avril 2026	6	Kuala	15 600 €	650 €
8	Radouane FOULIER professeur EPS	Cycle 3	Football Cycle 3	12	du 20 au 23 janvier 26	4	Vientiane	7 200 €	600 €
9	BOUR Rémi	3A 3SI Term HGGSP*/TLE SES	Voyage Scolaire	60	A déterminer	3j & 2n	Diên Biên Phu, Vietnam	18 000,00 €	300 €
10	A déterminer	Collège/Lycée	Coupe d'Asie de Badminton	24	Du 30 mars au 4 avril 2026	5	Shanghai	15 600 €	650 €
Primaire									
11	CALVAR	CM1	YEN BAI	50	Du 10 au 14 novembre 2025	5	Viet Nam	18 500,00 €	370 €

Vote pour à l'unanimité

7. Point sur les différents appels d'offres et travaux prévus cet été

Stade et piste d'athlétisme et terrain synthétique

Appel d'offre. 2 candidats.

Le prestataire sélectionné a de très bonnes références avec des projets importants au Vietnam. Un élément important a suscité aussi une discussion, un débat entre la direction et les représentants des enseignants, notamment les personnels d'EPS, c'est le type de billes qu'on devait utiliser sur le terrain synthétique. Sur la première proposition, c'était des SBR (en pneu) et on a demandé les certificats de ces produits-là. Les analyses montraient qu'il y avait des traces résiduelles et que la qualité n'est pas équivalente aux TPE qui sont plus propres. La difficulté que nous avons avec les TPE, c'est que les TPE ne sont pas recommandés dans des climats chauds, humides. Les billes durcissent, s'agglomèrent et se collent au synthétique. Et quand on fait de la maintenance, ça arrache le tapis du synthé, ça arrache les gazons.

Après ces constats on a travaillé une offre alternative. On a demandé aux fournisseurs qui avait proposé le synthétique de meilleure qualité avec une garantie de 7 ans, de nous faire une offre alternative sur d'autres billes, qui sont aussi des billes plus propres. On appelle ça les EPDM qui sont un peu l'équivalent des TPE. On a demandé les certificats, les tests ont été réalisés. Les résultats sont convenables et ça a permis de lever l'inquiétude de la communauté éducative.



Pour donner un ordre d'idée, si on était parti sur le projet initial qui était de prendre le terrain avec du SBR, on était sur un montant de 73000€. Avec les nouvelles billes on est sur un montant de 86000€. Donc on a accepté de faire un effort supplémentaire sur le plan financier pour espérer un meilleur résultat

Par rapport à la piste d'athlétisme on est aussi sur la qualité pour espérer avoir un stade qui dure dans le temps. Au total on est passé de 141000 euros à 155000€.

Les délais en termes de commande pour le matériel peuvent être assez longs. Les fournisseurs nous annoncent 2 mois pour recevoir le matériel. La possibilité que le terrain ne soit pas disponible à la rentrée est probable. On vise donc les vacances de Toussaint pour faire large.

Un représentant des parents demande le nom du prestataire choisi. M. le secrétaire général répond que c'est QUANG TUYEN.

C'est ce prestataire qui a réalisé :

1. Le terrain de football (FIFA 11) de l'Université britannique du Vietnam conforme aux normes FIFA. 11.457.940.451 VND - 2023
2. Piste d'athlétisme du Complexe Sportif National de Mỹ Đình

Le 2ème projet concerne la *rénovation des peintures des murs extérieurs* et la reprise d'enduit car ils se dégradent : des fissures, peinture qui s'effrite.

Ces travaux seront réalisés pour remettre à neuf et embellir l'établissement.

Salles de classe qui méritent un rafraîchissement : Travaux cet été et poursuite sur les vacances d'automne. Ceci sur nos ressources internes. Pas d'appel à des entreprises extérieures.

Budget de 86 000 euros pour la rénovation. Le prestataire choisi est MAISON INTERIOR.

Les représentants des enseignants pointent également un souci de rideaux, notamment les attaches qui seraient à revoir et des néons qui ont une durée de vie très limitée.

Travaux finis dans le gymnase : merci à M. le secrétaire général pour le travail mené. Grande satisfaction au niveau du rafraîchissement et de l'éclairage et maintenant un travail sur le réglage en termes de programmation d'extinction et d'allumage pour minimiser les dépenses énergétiques.

Signalement de la part des enseignants de problème de fuite sur des climatiseurs qui consomme énormément.

8. État d'avancement du projet d'établissement

Bilan pédagogique diffusé en amont : 3ème année de mise en œuvre du projet établissement actuel.

Efforts concentrés et conjugués dans la partie maîtrise de la langue française et renforcement des apprentissages.

Dispositifs non-inscrits en tant qu'actions (EBEP en primaire, Choc des savoirs en 6ème et 5ème, etc...).

Gros pôle de Formation Continue

PV_CET_04.06.2025



Attention particulière sur notre identité, la cohésion de notre communauté et l'engagement

Actions pédagogiques qui réunissent plusieurs axes et parties

Effet multiplicateur de certaines actions telles que le secourisme

Cartographie après 4e ans d'exercice à comparer avec celle de l'année prochaine

9. Questions diverses

Enseignants

Interrogations sur l'organisation future de l'école primaire et le maintien de la maternelle :

À la rentrée de septembre 2025, l'école primaire sera amenée à ouvrir une cinquième classe de CP, notamment pour accueillir une cohorte importante d'élèves issus des écoles partenaires.

Face au manque d'espace dans les locaux actuels, il a été décidé de fermer une classe de cycle 3 afin de compenser cette ouverture. Cette décision, annoncée tardivement (lors du conseil des maîtres du 22 avril), a suscité de vives réactions au sein de l'équipe enseignante.

Nos préoccupations sont multiples, mais portent principalement sur l'avenir de la maternelle dans notre établissement. En effet, il est très probable que cette cinquième classe de CP doive être maintenue à la rentrée de septembre 2026, compte tenu du développement des écoles partenaires, qui, à notre connaissance, sont encore loin d'être homologuées pour accueillir des élèves de cycles 2 et 3.

La constitution d'un niveau de cinq classes en CP en 2025 laisse logiquement présager l'ouverture d'une cinquième classe de CE1 en 2026, puis de CE2 en 2027, et ainsi de suite.

Dans ce contexte, il ne nous semble ni réaliste ni soutenable de continuer à fermer chaque année une classe de cycle 3 pour faire place à ces nouvelles ouvertures. Par ailleurs, le projet de construction d'une annexe, bien qu'évoqué de longue date, demeure à ce jour incertain et sans échéance concrète.

Aussi, nous souhaitons nous adresser à l'équipe de direction afin d'obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

- Quelle vision stratégique est actuellement portée par l'administration du lycée pour anticiper ces évolutions ?
- Quelles démarches prospectives sont mises en œuvre, notamment en lien avec les écoles homologuées, pour faire face à l'accroissement prévisible des effectifs en cycle 2 ?
- Pouvez-vous garantir le maintien d'une maternelle à 8 classes au sein de l'établissement dans les années à venir, condition essentielle au maintien d'un enseignement de qualité et à la continuité pédagogique à laquelle nous, personnels éducatifs et enseignants, sommes profondément attachés ?
- Enfin, pouvez-vous nous assurer que les postes d'ASEM ne seront pas remis en question dans ce contexte de réorganisation ?



Mme la proviseure se base sur les effectifs. En CM1, 93 inscriptions cette année contre 80 l'année prochaine. En CM2, on passe de 99 cette année à 90 l'année prochaine. 80 élèves répartis en 4 classes, ça donne 20 élèves par classe et en CM2 ça fait 22,2. Il a donc paru évident de faire un double niveau en CM. Notre volonté n'est pas de fermer une classe de cycle 3. La structure reste à 28 divisions : c'est un redéploiement des classes en primaire.

Les représentants des enseignants ont ressenti cette annonce comme tardive : elle a été faite le 22 avril suite à la réunion avec les écoles partenaires pour connaître nos effectifs et essayer de trouver des solutions par rapport aux familles pour lesquelles leurs inscriptions ont été refusées, leur trouver, leur offrir une place dans nos 3 écoles maternelles.

Mme la proviseure tient également à mentionner le fait que la campagne d'inscription a été avancée pour avoir au plus tôt un paysage stabilisé de nos effectifs et de nos inscriptions. Donc entre le 7 mars et le 22 avril, un travail a été mené sur ces effectifs parce qu'il fallait relancer les réinscriptions. Les familles n'ont pas été très coopératives pour réinscrire leurs enfants. Les inscriptions ont été fermées le 7 mars, mais il a fallu être derrière les familles pour avoir des dossiers complets, pour procéder au paiement, etc.

Les représentants des enseignants demandent si l'accueil des CP conduira chaque année à fermer une classe de C2 ou C3 car la constitution d'un niveau de 5 classes en CP en 2025 laisse logiquement présager l'ouverture d'une 5e phase de CE1 en 2026, puis de CE 2 en 2027 et ainsi de suite.

Mme la proviseure commente les propos « il ne nous semble ni réaliste ni soutenable de continuer à fermer chaque année une classe de cycle 3 pour faire place à ces nouvelles ouvertures. Par ailleurs, le projet de construction d'une annexe bien qu'évoquée de longue date, demeure à ce jour incertain et sans échéance concrète »

Mme la proviseure explique qu'elle a contenu les 28 divisions parce qu'effectivement il n'y a pas de place pour une 29ème division. Il y aura un cylindrage à 5 classes à terme en C2 et C3. Et lors d'un entretien avec le chef de secteur et l'AEFE et le poste diplomatique, une question très claire a été posée « Est-ce que nous développons notre école primaire avec une extension immobilière ? ».

Une autre possibilité aurait été de laisser développer les écoles partenaires et nous, contenir notre école à 28 divisions. Il nous est demandé de poursuivre le développement dans un contexte économique porteur.

« Mais la réalité des choses c'est qu'on ne peut pas pousser les murs. Donc là comment vous faites ? Pour l'instant, c'est le SPSI qui n'est pas signé. Ça veut dire qu'à la rentrée 2026 on n'aura pas d'annexe. »

Trois solutions : on a le feu vert. Et au Vietnam, on construit très vite. Autre alternative, comme ils ont fait à Ho Chi Minh, des préfabriqués, et autre possibilité de locations. D'après nos prévisions d'effectifs, pas de 5ème CP l'an prochain à moins d'un afflux massif non prévu d'élèves.

Sur la crainte des collègues de maternelle de voir une classe fermée, Mme la proviseure regrette que l'absence de la représentante des personnels ASEM : elle tient à garder 8 classes maternelles pour plusieurs raisons : notre maternelle reste une référence pédagogique à Hanoi. Les classes contribuent aux formations dispensées dans le cadre de l'IRF : observations, participations, expérimentations etc... Il doit y avoir de l'émulation.



De même les effectifs des 2 écoles partenaires sont régulièrement scrutés à la loupe pour accompagner le développement. Et on se doit d'anticiper sur l'accueil du CP et effectivement essayer de contenir par rapport à nos espaces.

Mme la proviseure n'est pas en mesure de garantir quoi que ce soit mais à son départ, la directrice du primaire et l'inspectrice seront présentes pour analyser la situation qui prévaudra. Une structure à 8 classes est complètement cohérente par rapport à tous les dispositifs mis en place : Parle, Émile etc...

La demande est faite auprès de la directrice du primaire d'être en mouvement, d'évaluer et mettre nos atouts en avant en comparaison avec ce qui est offert dans les écoles partenaires : faire valoir notre savoir-faire et nos atouts. Par exemple, les ASEM ont participé à la kermesse cette année, les écoles ont été aussi invitées.

On travaille en transparence avec les écoles partenaires, mais quelque part on est aussi en concurrence puisque les parents font un choix maintenant. Et c'est ensemble que on doit se battre. Ce n'est pas la direction seule.

Mais quels sont nos atouts ? Travaillons ensemble pour qu'il y ait moins de moins de risques possibles. On collabore étroitement avec l'APE. Est-ce qu'on fait évoluer la kermesse, on l'améliore ? Est-ce qu'on part sur des journées portes ouvertes ?

Est-ce que le marché de Noël qui est un événement phare de la part de maternelle, est-ce qu'on l'améliore, est-ce qu'on le fait évoluer et comment ?

Il n'a jamais été caché aux ASEM qu'il y a risque de fermeture de classes donc de leurs postes et donc il est tout à fait compréhensible pour la direction de savoir que les personnels craignent ces fermetures qui ont été déjà effectuées lorsque le LFAY était à Nui Truc.

Des parents préfèrent les petites écoles en raison de leur proximité. Donc il faut soupeser les points positifs, les points négatifs, et on doit absolument tenir cette longueur d'avance parce qu'on est la référence. La maternelle, c'est la vitrine de l'établissement de l'AEFE et du LFAY et c'est là où on fidélise les parents.

Mais il est impossible de garantir, ni anticiper le développement des écoles partenaires. Ce n'est pas le cas actuellement mais elles-mêmes font des prospections pour savoir s'il y a du marché pour développer les niveaux de l'élémentaire et tous les ans, les inspecteurs leur demandent leur état des lieux et leurs perspectives.

Cela justifie notre travail avec les ASEM, avec la directrice du primaire et le secrétaire général, pour les faire évoluer sur une autre grille de salaire, pour les valoriser et faire valoir leurs compétences en tant que ASEM. C'était anticiper sur quelque chose qui arrive, l'implantation des écoles partenaires. Et si on était malheureusement amené à fermer, les ASEM ont davantage d'armes pour poursuivre leur carrière professionnelle.

Un représentant des personnels enseignants et ASEM répète que la fermeture des classes de maternelle, la fermeture même d'une classe de maternelle, la fermeture d'un poste est crainte par les enseignants de maternelle en particulier, mais par les collègues de l'élémentaire aussi et que cela constituerait pour eux le



franchissement d'une ligne rouge. Ce sera la sous-traitance de la maternelle par les petites écoles. Ce sera l'évolution vers une forme de de privatisation de l'enseignement. Il rappelle que c'est grâce aux enseignements de notre maternelle que tous les projets ensuite sont possibles. C'est bien l'équipe de maternelle qui a amené l'idée de d'un marché de Noël, d'une kermesse, etc... Ils y travaillent beaucoup. L'hypothétique construction de préfabriqués dans une cour n'est pas satisfaisante.

Mme la proviseure rappelle que le LFAY accueille 44 élèves en plus chaque année dans un pays qui se développe : ce n'est pas le cas de tous les établissements. Il est donc préférable de faire valoir nos atouts plutôt qu'avoir peur.

Les parents estiment que la trésorerie présente devrait être utilisée pour des choix différents comme l'amélioration ou l'attractivité du lycée et pas seulement pour l'extension immobilière. Cela aiderait à promouvoir notre école.

Parents

Avancement du dossier renouvellement du terrain synthétique et de la piste d'athlétisme :

Vu en séance.

Levée du CET à 19h30.

La présidente du conseil,

(signé)

Corinne CHAN YUE TACK
Proviseure

Les secrétaires de séance,

(signé)

Chantal CHARLES
Directrice de l'école primaire

Nicolas BONNEMAIN &
Pierre CALVAR
Représentants des personnels
enseignants et d'éducation